

Appel à contributions :
« Musique(s) et révolution(s), XIX-XX-XXIème siècles »,
Prochain numéro de *Dissidences*.
(Clôture des propositions de contribution **30 mai 2010**).

Dans la lignée éditoriale d'une revue d'étude des mouvements révolutionnaires et d'avant-gardes, ce prochain numéro de *Dissidences* se veut à la croisée des histoires sociales, culturelles et politiques en focalisant son attention sur un objet particulier : la musique. Les contributions sur musique(s) et révolution(s) à ce prochain volume pourront concerner aussi bien le XIXème siècle que l'histoire du temps présent et s'insérer au moins dans quatre axes thématiques.

Les XIX et XXème siècles ont été riches de chansons accompagnant les mouvements révolutionnaires : « Le temps des cerises », « l'Internationale », « *Bandiera Rossa* », « *Hasta siempre commandante* » ou « *El pueblo unido jamas sera vencido* » mais leurs auteurs, leurs interprètes n'ont pas tous la renommée d'Yves Montand ou de Noir Désir, de Banda Bassotti ou Billy Bragg. Une première piste pourrait donc étudier les conditions de production et les producteurs de chants et de musiques révolutionnaires. Elle devrait éclairer les biographies de ces musiciens, auteurs-interprètes dont nombre sont tombés dans l'oubli, ainsi que les histoires de ces morceaux de musiques qui ont accompagné le mouvement révolutionnaire.

Une deuxième piste pour des contributions concerne les lieux de production et de diffusion de ces musiques, dont l'influence a été mise en lumière par l'ouvrage récent d'Emmanuel Brandl dans le cas du rock en Franche-Comté¹. Des parallèles pourraient surgir avec les concerts de soutien à des organisations politiques, ou par exemple les squats de Belleville et le mouvement punk parisien décrit par Rémi Pépin². Il serait également nécessaire que certaines contributions présentent les liens entre les réseaux militants, les labels indépendants, la presse spécialisée, « les fans » au sens large³ et les tentatives de développement de modèles économiques alternatifs ou non ; quelques pistes peuvent être explorées : les labels punks français ou européens comme Boucherie productions, *Alternative tentacles* ou les *Centri sociali* italiens et pour les époques récentes : RadioChango⁴ ou l'autoproduction et la vente directement sur le Web.

¹ Emmanuel Brandl, *L'ambivalence du rock : entre subversion et subvention. Une enquête sur l'institutionnalisation des lieux de musiques populaires*, Paris, L'Harmattan, coll. "Logiques sociales", 2009.

² Rémi Pépin, *Rebelles. Une histoire de rock alternatif*, Paris, HugoDoc, 2009

³ Signalons le numéro de la revue « *Réseaux* », n°159, 2009 consacré aux « Passionnés, fans et amateurs ».

⁴ <http://www.radiochango.com/francais>

Un troisième axe concerne plus particulièrement les musiciens, la musique et les organisations politiques d'extrême gauche. Quels sont les usages de la musique par les organisations d'extrême gauche et par leurs militants, en quoi la musique participe ou pas de la construction d'une identité collective et d'une culture commune, est-elle un signe de reconnaissance, d'appartenance, de distinction ou de clivage ? Des contributions pourraient être centrées sur la place particulière ou non des musiciens au sein des organisations révolutionnaires, simples militants, compagnons de route⁵. Leur notoriété est-elle exploitée par ces organisations ou au contraire certains groupes ou individus « profitent »-ils des réseaux militants pour faire connaître leur musique ? De manière plus générale, la presse des organisations révolutionnaire a-t-elle des pages consacrées à la musique, quels genres musicaux sont alors « prescrits », recensés, quelles musiques sont qualifiées de bourgeoises ou réactionnaires et au contraire reconnues comme appartenant au patrimoine du mouvement ouvrier ?

Un quatrième axe concerne des analyses portant sur les textes des chansons, quels liens entretiennent-ils avec l'idéologie du mouvement révolutionnaire, est-ce un exutoire pour une certaine radicalité politique ? Des travaux portant sur des corpus datant du XIXème, XXème, XXIème siècles sont les bienvenus. Des mises en perspectives historiques des genres musicaux et des contextes politiques trouveraient leur place dans ce numéro de *Dissidences* : quelle fut la « bande-son » de la Commune ? De la révolution russe de 1917 ? Des révolutions en Amérique latine ?... Plusieurs recherches ont déjà été menées concernant le rock et le discours révolutionnaire⁶, celles concernant le rap et le discours révolutionnaire sont moins nombreuses même si Public Enemy, The Last Poets, La Rumeur, Assalti Frontali ou Keny Arkana peuvent être ces rappers aux idées « révolutionnaires »⁷. Il faudrait élargir cette thématique à d'autres genres comme le reggae, le jazz, la chanson réaliste, le mouvement des Travellers, les *protests songs*, en s'interrogeant également sur la nature révolutionnaire ou non de certaines recherches musicales, qu'elles soient électroniques ou « progressives », pour reprendre le nom donné à tout un courant du rock dans les années 68...

⁵ La liste est longue des artistes proches des mouvements révolutionnaires de Léo Ferré à Georges Brassens, du Ministère des Affaires Populaires à Monsieur R, pour la scène musicale hexagonale ; il serait souhaitable d'ailleurs que des articles s'autorisent une ouverture sur le monde...

⁶ Marcus Greil, *Lipstic Traces, une histoire secrète du XXème siècle*, Paris, Allia, 1998

⁷ Signalons l'ouvrage précurseur de David Dufresnes, *Yo Révolution Rap*, Paris, Editions Ramsey, 1991 et par exemple la brochure éditée par les Jeunesses Communistes et Révolutionnaires, *Rap et révolution* de Zbigniew Kowalewski & Silvère Chabot.

Toutes les propositions de contributions (maximum 500 mots) sont à adresser à Florent Schoumacher (schoumacherflorent2[at]gmail.com) ou Yannick Beaulieu (beaulieu.yannick[at]laposte.net). La clôture de ces propositions sera effective à compter du 30 mai 2010 et la décision à leur sujet sera communiquée aux auteurs fin juin 2010. La date limite de remises des textes est le 30 novembre 2010.

Chaque texte ne devra pas excéder 25 000 signes, tout en respectant les consignes de rédaction disponibles sur le site www.dissidences.net/documents/consignes.pdf. Les articles sélectionnés pourront indistinctement être publiés dans la revue papier ou sur le site internet.